

République Française
Département SEINE ET MARNE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

Procès-Verbal de séance

Séance du 18 juin 2025

L'an 2025, le 18 Juin à 10:00, le Bureau Communautaire s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux membres du Bureau Communautaire le 12/06/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 12/06/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : LUCZAK Daisy, TAMATA-VARIN Marième, VAROQUI Geneviève, MM : CHANUSSOT Jean-Marc, MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice, POIRIER Daniel, PRIOUX Pierre-François, VIGIER Mathias

Excusé(s) ayant donné procuration : M. SAOUT Louis Marie à M. POTEAU Christian

Excusé(s) : Mme TORCOL Patricia, MM : CASEAUX Hubert, GROSLEVIN Gilles

Absent(s) : Mme MOTHRE Béatrice, M. VENANZUOLA François

A été nommé(e) secrétaire : M. VIGIER Mathias

Nombre de membres

- Afférents au bureau communautaire : 16
- Présents : 10
- Pouvoir : 1

Date de la convocation : 12/06/2025

Date d'affichage : 12/06/2025

La séance est ouverte à 10h05.

1. **Désignation du secrétaire de séance**

Mathias VIGIER a été désigné secrétaire de séance.

2. **Optimisation de la dette – consultation de la dette : présentation par le cabinet Orféo**

➤ Rapporteur : Christian POTEAU

Procès-verbal du Bureau Communautaire du 18 juin 2025

3. Approbation du procès-verbal et du compte-rendu du Bureau Communautaire du 20 mai 2025

➤ Rapporteur : Christian POTEAU

Le compte-rendu et le procès-verbal du BC du 20 mai 2025 ont été approuvés à l'unanimité.

4. Demande de subvention à l'ANAH pour la mise en œuvre du SPRH / SURE dans le cadre de la convention PIG Pacte Territorial France Renov' de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

➤ Rapporteur : Pierre-François PRIOUX

La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) a été mise en place en 2020 sous le nom de SURE ou Service Unique de la Rénovation Energétique, qui est un service gratuit et un outil à destination des citoyens pour favoriser la rénovation énergétique des habitations individuelles.

Le Programme de financement du SURE appelé SARE est arrivé à échéance le 31 décembre 2024 et sa clôture administrative sera effective en 2025 (programme bénéficiant d'un co-financement à l'acte avec 50 % de fonds publics et 50 % de fonds CEE).

Ce programme de financement a été remplacé à partir du 1er janvier 2025 par le SPRH (Service Public de la Rénovation de l'Habitat), piloté par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) et ses délégations locales : ce dispositif SPRH a donné lieu à la mise en place d'un Pacte Territorial à l'échelle des EPCI pour financer et prolonger la dynamique de rénovation de l'habitat.

Ce Pacte Territorial a fait l'objet d'une rédaction concertée entre l'Anah, les services de l'Etat, le Département, et les EPCI : pour la CC Brie des Rivières et Châteaux, ce Pacte Territorial France Renov' a été signé fin 2024 pour une durée de 5 ans à partir de 2025, sur la base d'un ½ ETP affecté à l'animation du SPRH.

Le financement du SPRH est maintenant assuré par l'ANAH dans le cadre de ce Pacte Territorial France Renov' au titre des volets obligatoires « dynamique territoriale » et « informations, conseils, orientations ».

A partir de maintenant, il conviendra de faire de manière annuelle une demande de subvention à l'ANAH.

Après en avoir délibéré à l'unanimité (11 VOIX POUR), le Bureau Communautaire :

AUTORISE le Président à faire la demande de subvention auprès de l'ANAH dans le cadre de ce Pacte Territorial France Renov' au titre des volets obligatoires « dynamique territoriale » et « informations, conseils, orientations » pour l'année 2025, sur la base d'un ½ ETP financé à 50%.

AUTORISE le Président à signer tout document en lien avec cette demande et nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

5. Modification du tableau des effectifs

➤ Rapporteur : Christian POTEAU

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité, qui fixe l'effectif des emplois, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à

Procès-verbal du Bureau Communautaire du 18 juin 2025

l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel territorial. Dans ce dernier cas, elle indique le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé.

- Communication

Le contrat d'apprentissage au sein du service communication prend fin le 31 août 2025. Le besoin dans ce service d'une chargée de communication étant permanent, et afin de pouvoir embaucher l'apprentie au sein de la CCBRC, il est proposé la création d'un poste au tableau des effectifs.

Création				
Filière	Grade	Emploi	Temps de travail	Nombre
Administrative	Rédacteur	Chargée de communication et évènementiel	TC	1
				Total 1

- ALSH

Afin de répondre aux besoins en personnel recensés dans le service de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) pour l'année scolaire 2025-2026, il est proposé la modification du temps de travail de 14 emplois d'animateurs annualisés, sur le grade d'adjoint d'animation.

En effet, en fonction de la disponibilité des animateurs (mercredi, réunion, vacances scolaires, nuitées et séjours) et pour assurer le fonctionnement à flux tendu de l'ALSH, ils peuvent effectuer, selon un planning annualisé, différents temps de travail hebdomadaire.

Il est donc proposé la création des postes ci-joint :

Création				
Filière	Grade	Emploi	Temps de travail	Nombre
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 22,86/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 21,71/35ème	6
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 20,68/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 19,64/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 18,82/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 15,52/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 10,82/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 7,45/35ème	2
			Total	14

En contrepartie, les postes suivants seront supprimés lors du premier bureau de septembre, les contrats actuels ayant été conclus jusqu'au 31 août 2025 :

Suppression				
Filière	Grade	Emploi	Temps de travail	Nombre
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 22,10/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 21,39/35ème	7
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 19,73/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 10,71/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 7,76/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 6,44/35ème	1
Animation	Adjoint d'animation	Animateur ALSH	TNC 7,9/35ème	2
			Total	14

Après en avoir délibéré à l'unanimité (11 VOIX POUR), le Bureau Communautaire :

DECIDE de modifier le tableau des effectifs ci-joint par la création des postes ci-dessus.

ATTRIBUE le régime indemnitaire afférent à ces grades.

DIT que la rémunération suit automatiquement les revalorisations applicables à la Fonction Publique Territoriale.

DIT que le tableau des effectifs ci-joint sera modifié en conséquence.

PRECISE que, pour les postes le nécessitant, le recours à un contractuel sera possible dans les conditions de l'article L332-8 du code général de la fonction publique.

6. Rapport d'activité 2024

➤ Rapporteur : Christian POTEAU

7. Divers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

Le Président,
Christian POTEAU

Le secrétaire de séance,
Mathias VIGIER



Procès-verbal du Bureau Communautaire du 18 juin 2025

